

ASSUJETTISSEMENT A LA CSG, A LA CRDS ET A LA RAFP DE L'AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Arrêté du 10 décembre 2002 - Note de service DAF C2 n° 2007-053 du 5 mars 2007 - Circulaire interministérielle du 1<sup>er</sup> juin 2007

Document à retourner au service chargé de la gestion du dossier de l'agent :

•Personnels ATSS et d'encadrement → Rectorat – DIEPAT •Personnels enseignants 2<sup>nd</sup> degré → Rectorat – DIPE •Personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré → DASEN – DPE •Supérieur → BLT Sup

PERIODE DU ..... AU .....

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_

Nom et N° de l'établissement d'affectation : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans le logement concédé : \_\_\_\_\_ Nombre de pièces principales du logement : \_\_\_\_\_

<p>Le Chef d'établissement ou le Maire déclare<sup>1</sup>:</p> <p>Valeur locative annuelle brute du logement figurant sur l'avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation<sup>2</sup> : ..... €</p> <p>Valeur locative mensuelle après abattement<sup>3</sup> de 30% : ..... €</p> <p>+ Montant mensuel des avantages accessoires<sup>4</sup>: (eau, chauffage, électricité, gaz) + ..... €</p> <hr/> <p>= <b>Montant mensuel total issu du système d'évaluation d'après la valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation</b> = ..... €</p> <p>Certifié exact à.....le.....                  Le Chef d'Etablissement, le Maire (1<sup>er</sup> degré)<sup>1</sup></p>	<p style="text-align: center;"><b>Partie complétée par le service chargé de la gestion du dossier de l'agent :</b></p> <p>Rémunération brute mensuelle de l'agent (traitements bruts y compris les BI et NBI) : ..... €</p> <p>Evaluation forfaitaire mensuelle de l'avantage en nature logement par <u>nécessité absolue de service</u> : ..... €</p> <p><u>Mode d'évaluation le plus favorable pour l'agent<sup>5</sup> :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Evaluation d'après la valeur locative brute</p> <p><input type="checkbox"/> Evaluation forfaitaire</p> <p><b><u>Nom et signature du responsable du service chargé de la préliquidation :</u></b></p> <p>A....., le.....</p>
---	--

<sup>1</sup> Barrer la mention inutile. <sup>2</sup> La copie de l'avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation doit obligatoirement être jointe à la présente déclaration. <sup>3</sup> Abattement pour tenir compte des sujétions particulières liées à l'occupation du logement. <sup>4</sup> Lorsque ce montant ne peut être obtenu, soit parce qu'il n'existe aucun compteur individuel, soit parce qu'il n'existe aucune possibilité d'évaluation de sa valeur, le système forfaitaire doit être retenu. <sup>5</sup> Cocher la case correspondante